

## **Contrôles et sanctions en Belgique**

Les services d'inspection belges ont participé en 2016 à la table ronde organisée par la Deuxième Chambre (Chambre des représentants) où ils ont expliqué leur manière de travailler. Au fil des ans, la FNV-VNB a pu faire connaissance en profondeur avec le modèle belge grâce à sa collaboration avec ses collègues belges de l'UBT-FGTB et les services publics belges. Le nombre de dossiers rapportés permet de constater la différence avec l'approche hollandaise. Ainsi, en Belgique, l'interdiction de passer le repos hebdomadaire à bord du camion est contrôlée et sanctionnée effectivement, à un point tel que des entreprises envoient leurs chauffeurs aux Pays-Bas pour échapper à l'inspection belge. Dans le cas d'enquêtes d'entreprise, la Belgique est beaucoup plus sévère : saisies, mises à la chaîne du véhicule, recouvrement d'avantages obtenus illégalement. Les chauffeurs aussi peuvent réclamer par voie juridique les salaires qui leur sont dus. Alors que la FNV-VNB est obligée de faire une déclaration pour obtenir des poursuites et des sanctions, les autorités belges décident – dans une affaire moins grande aux yeux des syndicalistes hollandais – de saisir le véhicule et de prendre fait et cause pour les travailleurs. Ce n'est pas seulement pour échapper à l'interdiction de prendre le repos hebdomadaire à bord du camion mais aussi à la confiscation du véhicule que des transporteurs peu scrupuleux se réfugient aux Pays-Bas. Dans un courriel récent adressé à la FNV-VNB, le Ministère public belge qualifiait les Pays-Bas de "lieu de refuge pour entreprises". Même si les inspections belges manquent d'effectifs par rapport à leurs collègues hollandais, nos amis syndicalistes de la FNV-VNB sont jaloux du modèle belge.